



BILAN DES RÉALISATIONS 2012-2013

Document complémentaire sur les actions réalisées

**ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ACCOMPAGNÉES PAR
LES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT**

Novembre 2013

PRODUCTION ET PUBLICATION

Recherche

Coordination services-conseils

Collaboration à la recherche

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Rédaction

Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils désire remercier tous les partenaires qui ont collaboré, de près ou de loin, à la rédaction de cette publication et, plus particulièrement, les agricultrices et agriculteurs ainsi que les conseillères et les conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement.

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7

450 679-0540, poste 8733 | info@coordination-sc.org
www.clubsconseils.org | www.agricconseils.qc.ca

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée avec la mention de la référence :

COORDINATION SERVICES-CONSEILS. *Bilan des réalisations 2012-2013, document complémentaire sur les actions réalisées – Évolution des pratiques agroenvironnementales des exploitations accompagnées par les clubs-conseils en agroenvironnement, 2013, 14 pages.*

ISBN 978-2-923996-24-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-923996-25-7 (version PDF)

2013 Coordination services-conseils
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi de gestion du surplus de phosphore en date du 31 mars 2013.....	5
Tableau 2 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de respecter les droits d'exploitation en date du 31 mars 2013.....	6
Tableau 3 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de valoriser et disposer les engrais organiques en date du 31 mars 2013	6
Tableau 4 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif d'entreposer adéquatement les lisiers, les fumiers, les eaux de laiterie ainsi que les eaux provenant des cours d'exercice en date du 31 mars 2013	7
Tableau 5 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2013	8
Tableau 6 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de gérer adéquatement les pesticides en date du 31 mars 2013	8
Tableau 7 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de gérer les élevages, les fertilisants et les amendements en date du 31 mars 2013	9
Tableau 8 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de conserver les sols et protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2013.....	10
Tableau 9 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de protéger les cultures à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement en date du 31 mars 2013	12
Tableau 10 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de maintenir et d'augmenter la biodiversité en date du 31 mars 2013.....	13

DÉTAILS DES PLANS D'ACTION DES PAA

Tableau 1 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi de gestion du surplus de phosphore en date du 31 mars 2013

Objectifs	Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Réduire la charge en phosphore	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.)	56	10	17 746 kg
	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	39	6	35 961 kg
	Réduction de l'importation de fumier	60	13	15 460 kg
	Réduire le phosphore à la source en diminuant la teneur en P de la moulée	15	2	400 kg
	Réduire le phosphore à la source en utilisant de la phytase dans l'alimentation	14	0	0 kg
	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une moulée à l'alimentation	5	1	200 kg
	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une source d'énergie à l'alimentation	4	2	1 460 kg
	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	15	3	450 kg
	Total des actions	208	37	71 677 kg
Augmenter la capacité de la disposition de la charge en phosphore	Optimiser l'utilisation de superficies possédées par l'exploitant	35	2	900 kg
	Changer la régie de culture	29	6	10 678 kg
	Augmenter l'exportation des fumiers (entente existante)	31	10	27 135 kg
	Augmenter l'exportation des fumiers (nouvelle entente)	67	31	32 605 kg
	Louer des terres	47	12	16 295 kg
	Total des actions	209	61	87 613 kg
Modifier les structures des e. a. pour réduire la charge en phosphore	Acheter des terres	43	10	13 054 kg
	Améliorer la génétique du troupeau	15	0	0 kg
	Traiter les fumiers à la ferme (partiel ou complet)	14	1	1 500 kg
	Réduire le cheptel autorisé	35	13	9 525 kg
	Relocaliser des installations	10	2	4 272 kg
	Total des actions	117	26	28 351 kg
	GRAND TOTAL DES ACTIONS	534	124	187 641 kg

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations agricoles (e. a.) ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 2 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de respecter les droits d'exploitation en date du 31 mars 2013

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Réduire le cheptel actuel (nombre de têtes) conformément au droit d'exploitation	6	6	4 oui
Réduire la charge de phosphore (kg de P2O5) conformément au droit d'exploitation	2	2	0 oui
Réaliser annuellement le bilan phosphore	5 530	4 687	4 513 oui
Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	35	27	18 oui
Total des actions	5 573	4 722	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 3 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de valoriser et disposer les engrais organiques en date du 31 mars 2013

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Réaliser annuellement le PAEF	5 557	4 738	4 558 oui
Analyser annuellement les déjections animales	3 806	1 753	3 800 analyses
Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble des parcelles	5 778	4 217	3 546 oui
Épandre les lisiers de porc par rampe	981	781	98 %
Épandre les lisiers (autres que porcins) par rampe	372	269	100 %
Posséder une entente de traitement	9	8	8 oui
Posséder un registre d'expédition pour le traitement	17	15	12 oui
Posséder un bail de location des terres (pour toutes les superficies louées)	2 236	1 515	974 oui
Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations de fumiers	1 031	814	747 oui
Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les exportations de fumiers	837	631	526 oui
Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	3 572	2 602	1 910 oui
Posséder par écrit des ententes d'épandage pour la totalité des volumes de déjections animales liquides importées	166	76	24 oui
Posséder par écrit des ententes d'épandage pour la totalité des volumes de déjections animales solides importées	117	49	24 oui
Procéder à la caractérisation des déjections animales	793	438	291 oui
Épandre les déjections animales avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier	92	45	37 oui
Mandater un agronome pour caractériser les déjections animales ou aviser par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI	315	182	170 oui
Réaliser annuellement le plan de fertilisation	283	159	158 oui
Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable	268	46	105 puits
Identifier sur le plan de ferme les aires de protection bactériologiques et virologiques	2	2	2 aires
Respecter les normes d'épandages des matières fertilisantes à l'intérieur des aires de protection bactériologiques et virologiques	100	74	57 oui
Total des actions	26 332	18 414	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 4 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif d'entreposer adéquatement les lisiers, les fumiers, les eaux de laiterie ainsi que les eaux provenant des cours d'exercice en date du 31 mars 2013

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Rendre l'ouvrage de stockage de gestion de fumier liquide étanche	3	3	1 oui
Rendre l'ouvrage de stockage avec gestion de fumier solide étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 — Échéance : 1 ^{er} avril 2010)	9	5	3 oui
Respecter les normes du REA 2010 pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	322	236	195 oui
Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 — Échéance : 1 ^{er} avril 2010)	141	73	22 oui
Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 — Échéance : 1 ^{er} avril 2005)	12	6	1 oui
Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	241	35	35 182 m ³
Posséder une entente et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	173	118	78 oui
Construire une structure d'entreposage étanche	255	149	75 oui
Construire une nouvelle structure d'entreposage étanche	18	5	4 oui
Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales liquides	14	6	4 oui
Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales solides	19	8	4 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse à recevoir des déjections animales liquides	82	31	6 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse à recevoir des déjections animales solides	38	14	2 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et un registre de réception du fumier, si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage de fumier liquide	76	15	6 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et un registre de réception du fumier, si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage de fumier solide	29	8	2 oui
Posséder une attestation de conformité d'un ingénieur pour l'ouvrage de stockage de déjections liquides	49	20	8 oui
Posséder une attestation de conformité d'un ingénieur pour l'ouvrage de stockage de déjections solide	60	22	10 oui
Posséder les recommandations d'un agronome avant l'entreposage des fumiers en amas au champ	427	172	101 oui
Enlever et valoriser les déjections animales de la cour d'exercice ou de l'enclos d'hivernage au moins une fois l'an	174	76	50 oui
Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage à fumier liquide	107	73	44 oui
Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage à fumier solide	46	23	9 oui
Mandater un agronome pour la vérification des amas au champ et la réalisation du rapport annuel	322	154	94 oui
Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	275	169	112 oui
L'amas (au champ ou près du bâtiment d'élevage) est enlevé et valorisé ou éliminé dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	193	151	128 oui
L'amas près du bâtiment d'élevage est enlevé et valorisé ou éliminé dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	87	54	44 oui
Enlever et valoriser le fumier mis en amas au champ dans les 12 mois suivants sa mise en place	86	63	58 oui
Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	195	149	103 oui
Faire des amas aux champs	127	42	24 oui
Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas aux champs	2	1	1 oui
Total des actions	3 582	1 881	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 5 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2013

Action	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	393	265	110 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par le règlement municipal	75	15	7 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à trois mètres d'un cours d'eau, d'un lac, d'un marécage (en l'absence de règlement municipal)	26	15	10 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à un mètre d'un fossé (en l'absence de règlement municipal)	27	4	2 oui
Respecter la distance d'épandage d'un mètre le long de tous les fossés	158	50	22 oui
Total des actions	679	349	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 6 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de gérer adéquatement les pesticides en date du 31 mars 2013

Action	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin	301	167	123 oui
Respecter les délais avant récolte	602	473	426 oui
Respecter les zones tampons indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	282	182	139 oui
Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDEP	110	58	23 oui
Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	481	235	32 oui
Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	997	510	105 oui
Respecter les distances protectrices des immeubles protégés lors de la pulvérisation de pesticides	125	77	59 oui
Total des actions	2 898	1 702	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 7 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de gérer les élevages, les fertilisants et les amendements en date du 31 mars 2013

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Réaliser un bilan alimentaire	132	85	14 oui
Diminuer la teneur en phosphore de la moulée	7	1	20 kg
Utiliser de la phytase	140	31	11 335 kg
Ajouter une moulée	1	0	0 kg
Introduire des acides aminés dans l'alimentation	1	0	0 oui
Installer des systèmes d'économie d'eau (trémies-abreuvoirs)	7	1	47 %
Installer des systèmes d'économie d'eau (bols économisateurs)	5	3	100 %
Installer des systèmes de contrôle de l'alimentation	2	2	100 %
Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	95	24	83 %
Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	95	10	1 361 jours
Construire un ouvrage de stockage	186	126	71 oui
Planter des arbres ou arbustes destinés à former des haies brise-vent ou des écrans boisés à proximité des bâtiments d'élevage	276	132	88 689 m
Régler le matériel d'épandage	864	272	88 %
Améliorer le mode d'épandage (par rampe)	81	54	99 %
Améliorer le mode d'épandage (par aéroaspersion haute)	3	0	0 %
Améliorer le mode d'épandage (par aéroaspersion basse)	10	5	70 %
Adapter ou changer le matériel d'épandage pour appliquer les doses recommandées	4	1	0 oui
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	296	134	55 %
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	444	187	56 %
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	103	39	43 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	317	158	73 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	60	20	60 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	88	38	50 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	79	12	50 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	11	0	0 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 24 heures après l'épandage	1 398	284	68 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 24 à 48 heures après l'épandage	698	134	89 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 48 heures après l'épandage	74	11	78 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	97	12	66 %
Diminuer les achats d'engrais minéraux	93	23	98 437 kg
Introduire la méthode diagnostique du bilan minéral	11	6	0 oui
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine sur le plan de ferme	200	51	85 %
Amender les sols	417	193	11 603 ha
Chauler les sols	3 819	1 143	33 203 ha
Valoriser les résidus de cultures par le compostage	22	1	100 %
Composter les fumiers	41	11	5 149 m ³
Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	84	38	109 analyses
Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	136	53	605 analyses
Augmenter la capacité d'entreposage des fumiers à la ferme	66	12	1 776 jours
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	289	98	122 299 m ³
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après récolte avec l'introduction d'un engrais vert	69	11	5 462 m ³
Prendre des analyses foliaires	127	59	1 614 ha
Fractionner l'application des engrais minéraux	478	235	17 683 ha
Importer des déjections animales	352	192	5 384 949 kg
Appliquer les engrais en bandes	124	66	6 079 ha
Favoriser l'enfouissement de l'urée lors de son application à la volée	47	15	8 oui
Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	24	4	14 puits
Total des actions	11 973	3 987	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 8 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de conserver les sols et protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2013

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Enfouir l'engrais vert par un travail réduit du sol (chisel ou autre mode que le labour)	206	31	13 oui
Enfouir la prairie par un travail réduit du sol (chisel ou autre mode que le labour)	122	28	5 oui
Améliorer le travail primaire des sols (avec travail réduit)	1 300	219	53 %
Améliorer le travail primaire des sols (avec semis direct)	356	80	43 %
Introduire des engrais verts	1 747	395	9 687 ha
Planter un système de rotation des cultures	542	105	63 %
Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	230	104	269 sites
Installer des clôtures afin de limiter l'accès des animaux aux cours d'eau	86	39	92 %
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau	39	21	79 %
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau	2	0	0 accès
Protéger les sorties de drain	2 260	602	59 %
Aménager les jonctions (confluents) des fossés et des cours d'eau	650	176	1 087 aménagement
Aplanir les champs	1 009	402	11 279 ha
Cultiver les champs en contrepente	119	3	5 ha
Aménager les champs en terrasses	5	0	0 ha
Aménager (enherber) les bandes riveraines	234	14	12 km
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition = + 75 % herbacée)	28	6	8 215 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition = + 75 % arbustive)	48	14	18 057 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition = + 75 % arborescente)	15	6	5 720 m
Aménager (enherber) les bandes riveraines le long des cours d'eau	252	50	33 076 m
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition = + 75 % herbacée) le long des cours d'eau	58	17	9 740 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition = + 75 % arbustive) le long des cours d'eau	118	58	19 160 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition = + 75 % arborescente) le long des cours d'eau	44	17	9 412 m
Aménager (enherber) les bandes riveraines le long des fossés	72	22	15 618 m
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition = + 75 % herbacée) le long des fossés	18	4	5 305 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition = + 75 % arbustive) le long des fossés	22	9	7 811 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition = + 75 % arborescente) le long des fossés	9	1	500 m
Aménager des voies d'eau engazonnées	272	114	55 432 m
Aménager des avaloirs	1 037	452	1 944 avaloirs
Irriguer les champs avec un système de réduction de perte d'eau (goutte-à-goutte ou aspersion à faible pression)	24	17	44 %
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau	849	206	150 317 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide du génie végétal	74	27	60 667 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide d'empierrement	260	98	10 615 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide de techniques mixtes	163	51	13 821 m
Reprofilier le talus	152	62	41 712 m
Végétaliser des talus	1	1	350 m
Stabiliser des berges par enrochement et végétalisation	5	1	125 m
Stabiliser des berges par génie végétal	2	1	345 m
Protéger des berges par perré	2	1	45 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou fossé	97	36	2 453 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau	553	161	13 515 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le fossé	142	50	1 771 m
Corriger les problèmes de compaction des sols	629	390	121 oui
Planter des arbres ou arbustes destinés à former des haies brise-vent ou des écrans boisés en bordure des champs	479	216	262 656 m
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	2 621	379	79 %
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	545	97	291 puits
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage sur le plan de ferme	155	23	9 oui
Installer une clôture afin de protéger les puits	26	4	81 %
Récupérer les eaux (recyclage ou traitement) usées des installations de lavage des fruits et légumes	16	3	10 520 m ³

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Valoriser les résidus de culture par le compostage	9	1	100 %
Récupérer les plastiques servant à l'emballage du foin ou de l'ensilage	120	78	25 oui
Drainer souterrainement les champs	1 037	408	6 326 ha
Dégager les ponceaux obstrués	183	41	76 ponceaux
Obturer les puits inutilisés	507	54	70 puits
Aménager des tranchées filtrantes	239	62	13 742 m
Planter le semis direct	1 353	572	31 009 ha
Planter la culture sur billons	30	13	360 ha
Planter l'usage du chisel	343	128	9 613 ha
Planter le travail réduit du sol (autre que chisel, semis direct et billons)	827	287	19 082 ha
Planter les cultures intercalaires	294	52	1 370 ha
Planter les cultures de couverture d'hiver (blé d'automne ou seigle à récolter)	237	53	776 ha
Planter des cultures de couverture d'hiver qui seront enfouies au printemps suivant	402	60	1 267 ha
Laisser les résidus à la surface du sol	778	176	8 974 ha
Prélever et faire analyser un échantillon d'eau	198	95	218 échantillons
Réaliser un meilleur drainage de surface	1 058	304	6 133 ha
Faire réaliser un diagnostic de drainage par un spécialiste en drainage agricole	180	47	1 331 ha
Protéger adéquatement les puits en usage	320	67	168 puits
Aménager un bassin de sédimentation	171	83	291 bassins
Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	647	436	784 regards
Nettoyer les sorties de drain	433	103	642 sorties
Identifier les sorties de drain	403	92	1 152 sorties
Mettre à jour le plan de ferme	709	449	392 oui
Aménager des traverses à gué pour les animaux	29	12	16 traverses
Aménager des traverses à gué pour la machinerie	8	1	2 traverses
Remplacer des ponceaux	741	156	295 ponceaux
Protéger des ponceaux	1 069	184	470 ponceaux
Refaire ou stabiliser des ponts ou ponceaux existants	5	0	0 ponceau
Nettoyer les obstacles (ex. embâcles, barrage de castor, etc.)	245	67	20 371 m
Aménager des risbermes	192	65	9 091 m
Aménager des chutes enrochées	623	303	1 638 chutes
Aménager des déversoirs engazonnés	1	1	14 déversoirs
Stabiliser les sites érodés	3	1	40 ha
Aménager des seuils dans le cours d'eau	73	48	123 seuils
Aménager des puits d'infiltration	163	68	323 puits
Stabiliser des fonds de fossés (enrochement ou seuils)	3	2	56 m
Recreuser des fossés	12	5	1 553 m
Aménager des rigoles d'interception engazonnées	3	1	240 m
Réparer le réseau de drainage	2	0	0 ha
Faire d'autres correctifs de champs ou de fossés	3	1	2 correctifs
Améliorer le système de rotation des cultures	246	85	35 oui
Installer un exutoire sur le plan d'eau	7	6	0 oui
Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs	224	152	124 oui
Éviter le passage de la machinerie lorsque le sol n'est pas assez portant	182	60	53 oui
Réaliser des profils de sols	538	343	90 oui
Maintenir le champ sous cultures pérennes	581	137	4 496 ha
Respecter la bande riveraine	434	302	281 oui
Ne pas cultiver dans la zone inondable	133	23	174 ha
Retrait permanent des cultures annuelles des zones à risque élevé d'érosion	36	8	18 ha
Limiter les épandages de matières fertilisantes dans la zone inondable	511	86	868 ha
Ne pas utiliser le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation pour l'abreuvement	1	0	0 oui
Protéger les aménagements hydroagricoles contre l'érosion	82	16	8 oui
Construire des ponceaux	76	31	80 ponceaux
Reboiser	7	0	0 ha
Créer des méandres	1	1	44 m
Entretien de cours d'eau par la MRC	7	3	1 472 m
Produire un diagnostic spécialisé	669	351	133 oui
Total des actions	35 083	10 993	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 9 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de protéger les cultures à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement en date du 31 mars 2013

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Régler annuellement tous les pulvérisateurs	892	343	90 %
Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et des visites de dépistage	3 390	615	41 047 ha
Utiliser les informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	354	238	118 oui
Dépister les champs (en prairie et pâturage)	433	49	1 059 ha
Dépister les champs (autres que prairie et pâturage)	1 727	702	47 805 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (en contrôle mécanique)	129	27	1 023 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (de culture sans herbicide)	73	33	636 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements en bande)	26	7	311 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements à dose réduite)	108	26	1 217 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements par agent biologique)	38	17	59 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements physiques)	13	3	211 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec interventions combinées)	51	11	302 ha
Mettre en place une rotation planifiée des cultures	166	43	74 %
Appliquer les pesticides en bande ou de manière localisée	140	73	1 681 ha
Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	569	377	322 oui
Respecter les délais de rentrée après application des pesticides	572	404	324 oui
Utiliser de façon rationnelle les fongicides systémiques (minimiser les risques de résistance)	79	54	97 %
Appliquer les principes de la lutte intégrée	598	150	950 principes
Utiliser les doses minimales efficaces de pesticides	250	115	96 %
Régler le pulvérisateur au complet aux 4 à 5 ans et vérifier la stabilité du réglage chaque année	407	258	152 oui
Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	527	278	254 oui
Encourager la présence d'acariens prédateurs par un bon choix des produits phytosanitaires (ex. éviter Lannate, Cygon, Thiodan, Kelthane, Manzate, Dithane)	96	64	51 oui
Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	87	66	60 oui
Conserver des zones de refuge pour les insectes	321	158	123 oui
Faire une rotation des groupes de pesticides	1 608	539	286 oui
Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	351	262	197 oui
Porter des équipements de protection adéquats lors des applications de pesticides	661	396	250 oui
Respecter l'article 52 du code de gestion des pesticides	37	11	10 oui
Améliorer la sécurité et l'efficacité du matériel de pulvérisation	117	56	25 oui
Respecter les distances d'éloignement le long des cours d'eau, des plans d'eau, des fossés et des puits	36	3	2 oui
Recycler l'excédent de bouillie sur des parcelles qui n'ont pas encore été traitées et qui nécessitent le même traitement (tenir compte de ce traitement lors de la prochaine pulvérisation)	90	30	25 oui
Éliminer les surplus de bouillie avec l'aide d'une entreprise spécialisée	4	0	0 oui
Vérifier les distances d'éloignement en vigueur et la calibration des équipements lorsque des applications de pesticides sont effectuées à forfait	167	65	27 oui
Faire un suivi au champ après une intervention phytosanitaire	185	107	103 oui
Délimiter une aire de protection immédiate d'au moins 30 m autour de chaque puits	11	4	14 puits
Réaliser un diagnostic spécialisé de gestion des pesticides	26	4	2 oui
Total des actions	14 339	5 588	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Tableau 10 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de maintenir et d'augmenter la biodiversité en date du 31 mars 2013

Actions	NE ayant consigné l'action ¹	NE ayant consigné un résultat ²	Résultat obtenu
Établir un plan de conservation de la biodiversité	13	8	99 ha
Signer une entente avec un organisme de conservation de la nature	3	3	57 ha
Aménager un marais pour améliorer la biodiversité	5	2	3 marais
Établir un plan d'aménagement forestier	85	22	311 ha
Total des actions	106	35	

NE = Nombre d'exploitations

¹ Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

² Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2013.

Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé, le 27 avril 2009, la signature de l'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir, qui comporte un investissement de 192 millions de dollars sur une période de cinq ans et qui vise à soutenir la croissance et à assurer une plus grande prospérité du secteur québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) et certaines mesures du programme Prime-Vert sur les services-conseils, dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, font partie de cette entente qui prendra fin le 31 mars 2013.

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



**Cultivons l'avenir, une initiative
fédérale-provinciale-territoriale**



**Agriculture et
Agroalimentaire Canada**

**Agriculture and
Agr-Food Canada**

Canada



**L'Union des
producteurs
agricoles**

Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles